



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2025/53 du 7 octobre 2025

OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE

FERMETURES DES MULTI-ACCUEILS MAGENDIE, TILLEULS ET MAISON DE L'ENFANCE – ANNEE 2026

L'an Deux Mil Vingt Cinq le Sept Octobre à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Vingt-Cinq Septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Roger ROZOT
M. Nicolas FLEURIER
Mme Patricia LEDUC
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Sylvie ENGUERRAND à Mme Nathalie CAPBLANC

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Catherine DUPONT
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Véronique LORQUIN, Directrice du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20251007-DE-53-2025-DE
A.R. du 13/10/2025
Affiché le 14/10/2025
Le Président

N° 2025/53 du 7 octobre 2025

Bernard JAMET



**OBJET : CCAS –PETITE ENFANCE
FERMETURES DES MULTI-ACCUEILS MAGENDIE, TILLEULS ET MAISON DE L'ENFANCE – ANNEE 2026**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 33, abrogé par l'article 7 de l'Ordonnance n°2021/1574 du 24 novembre 2021 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2025/42 du Conseil d'Administration du CCAS en date du 3 juin 2025 relative à la mise à jour des règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 9 septembre 2025.

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 8

Vote(s) Contre : 2

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article unique : De valider les fermetures annuelles des Multi-Accueils Magendie, Tilleuls et Maison de l'Enfance pour l'année 2026 selon le tableau ci-dessous :

FERMETURES	Printemps	Ponts	Eté	Journée pédagogique	Fin d'année 2026
Multi-Accueils : <ul style="list-style-type: none">▪ Magendie▪ Maison de l'Enfance▪ Tilleuls	Du lundi 27/04 au jeudi 30/04 inclus = 4 jours	Vendredi 15/05 Lundi 13/07 = 2 jours	Du 27/07 au 21/08 inclus = 20 jours	Le 02/11	Du 28/12/26 au 03/01/27 inclus = 4 jours

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Paris



POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Véronique LORQUIN
Directrice du CCAS